

Informations clés pour l'Investisseur



Global Asset Management

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non».

HSBC EUROPE EQUITY GREEN TRANSITION

Part AC : Code ISIN FR0000982449

Société de Gestion : HSBC Global Asset Management (France)

Objectifs et politique d'investissement

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- ▶ Le FCP, de classification AMF « actions internationales », a pour objectif de maximiser la performance sur la durée de placement recommandée de 5 ans en investissant dans un portefeuille d'actions émises par des entreprises ayant une part significative de leurs activités en lien avec le thème de la transition énergétique et écologique.
- ▶ Le fonds n'a pas d'indicateur de référence mais à titre d'information, le fonds peut être comparé aux indices larges représentatifs du marché des actions européennes, tels que le MSCI Europe un indice large qui regroupe plus de 400 actions représentant les plus grandes capitalisations boursières des pays de la zone Europe.
- ▶ Afin de réaliser son objectif d'investissement, le fonds investit 75% minimum de son actif dans des actions de toutes capitalisations émises par des entreprises, ayant des activités en lien avec le thème de la transition énergétique et écologique, dont le chiffre d'affaires généré par ces activités au travers d'une méthodologie propriétaire serait de 10% minimum. En investissant dans ces sociétés, le fonds participe activement au financement de la transition énergétique et la croissance verte pour lutter contre le changement climatique.
- ▶ Le portefeuille est construit sur la base d'une analyse fondamentale divisée en deux étapes tout en respectant les critères de l'investissement responsable :
 - Définition de l'univers de titres éligibles à la thématique du fonds en évaluant la participation de ces sociétés à des activités en lien avec la transition énergétique et écologique ou en identifiant les entreprises ayant une démarche proactive sur les enjeux liés à cette thématique.
 - Détermination du portefeuille en utilisant des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise et une analyse financière fondamentale.

Caractéristiques essentielles de l'OPCVM :

- ▶ Le FCP a un style de gestion discrétionnaire qui repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et titres.
- ▶ Le FCP est investi et exposé à hauteur de 90% minimum de son actif en actions de sociétés des pays de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE), de toutes tailles de capitalisation. L'exposition maximale du FCP à ces marchés est de 100%.
- ▶ Le FCP étant éligible au PEA (Plan Epargne en Actions), il est investi à hauteur de 75% minimum en actions de sociétés ayant leur siège en France ou dans un autre Etat de l'Union Européenne et de l'Association européenne de libre-échange (AELE).
- ▶ Le FCP n'utilisera pas d'instruments dérivés.
- ▶ Le FCP n'utilise pas d'instruments intégrant des dérivés mais le portefeuille pourra détenir des bons de souscription émis par un titre détenu en portefeuille.
- ▶ Le FCP ne peut pas effectuer d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres .
- ▶ Les sommes distribuables des parts AC sont intégralement capitalisées.
- ▶ La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.
- ▶ Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 12 heures et sont exécutées quotidiennement sur la base de la valeur liquidative du jour. Les demandes de souscriptions et de rachats parvenant après 12 heures sont exécutées sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus. Les demandes parvenant un jour non ouvré sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du premier jour ouvré suivant.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- ▶ Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
- ▶ La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- ▶ La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- ▶ Le FCP est classé dans la catégorie 6. Cette classification correspond à la volatilité du marché actions européennes et internationales.

Frais

« Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements. »

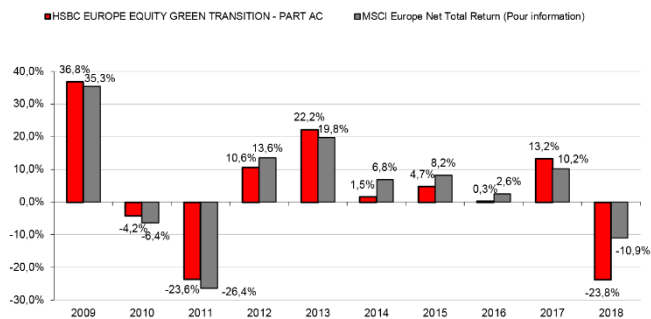
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	1.60%
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

▶ Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2018 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

▶ Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : <http://www.assetmanagement.hsbc.com/fr>

▶ Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les flèches ci-dessus correspondent à la période pendant laquelle l'orientation de gestion était différente. Les performances affichées antérieures à cette date ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

▶ Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

▶ Les performances passées ont été calculées en Euro

▶ Le calcul des performances passées tient compte de l'ensemble des frais sauf droits d'entrée et de sortie éventuels.

▶ Les performances sont calculées coupons nets réinvestis.

▶ Le FCP a été créé le 22 mars 2002.

▶ La part AC a été créée le 22 mars 2002.

Informations pratiques

▶ Dépositaire : Caceis Bank.

▶ Les documents d'information de l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr.

▶ La valeur liquidative est disponible auprès de la Société de Gestion

▶ Fiscalité : Les parts AC sont des parts de capitalisation. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention des parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

En particulier, l'OPCVM est éligible au Plan Epargne en Actions (PEA). L'OPCVM est également éligible à l'abattement pour durée de détention de droit commun prévu au 1^{er} ter de l'article 150-0D du Code Général des Impôts lorsque les parts ont été souscrites avant le 1^{er} janvier 2018.

▶ La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

▶ Les documents d'information des autres catégories de parts (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la Société de Gestion par mail : hsbc.client.services-am@hsbc.fr

- HSBC Europe Equity Green Transition, part AD (code ISIN : FR0000982456)
- HSBC Europe Equity Green Transition, part IC (code ISIN : FR0011235340)
- HSBC Europe Equity Green Transition, part K C-D (Code ISIN : FR0012114239)
- HSBC Europe Equity Green Transition, part BC (Code ISIN : FR0013287224)

▶ Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / « US Persons » (la définition est disponible dans le prospectus).

▶ Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion sont disponibles sur son site internet www.assetmanagement.hsbc.com/fr ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

Ils comprennent notamment les modalités de calcul de la rémunération et des avantages de certains salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du comité de rémunération.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) est agréée par la France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2019.